

LA FISCALITÉ DES PRODUITS D'ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE



Juridique - Fiscal - Social

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

Durée de la formation ?

1 jour.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance individuelle, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître l'ensemble des dispositions fiscales entourant l'assurance vie individuelle.

Comment ?

Par une pédagogie très interactive, s'appuyant sur la mise en œuvre de cas pratiques inspirés de cas réels, et par une grande interactivité (participation des stagiaires, questions/réponses).

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance santé individuelle.

Qui anime cette formation ?

Laurent GIRETTE,

Diplômé en marketing et en actuariat, expert conseil en retraite et prévoyance d'entreprise. Après une expérience en Cies d'assurances, Mutuelle, bancassurance et en assurances vie individuelles et collectives, il est formateur depuis 12 ans, et Président de Benefits & Value SAS.



La formation en pratique...

Quand et où ?

19 septembre 2019

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

890 € HT + TVA 20%, soit 1 068 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?

Les taxes d'assurance

Déduction fiscale des cotisations

- Dispositions restant applicables aux rentes de survie

Fiscalité des plus values des contrats vie

- Rachats partiels, rachat total ou versement au terme
- Fiscalité des plus values
- Barèmes des prélèvements libératoires
- Contributions sociales
- ISF

Cas particulier des bons de capitalisation anonymes

Fiscalité des rentes viagères

- Constituées à titre onéreux
- Constituées à titre gratuit

Fiscalité des capitaux en cas de décès

- L'article 757 B du CGI
 - Cas pratique et imprimés fiscaux
- L'article 990 I du CGI après la réforme de 2012 et la LFR pour 2013
 - Cas pratique
- Démembrement de la clause bénéficiaire : l'abandon de la doctrine Bacquet
 - Cas pratique
- Dispositions de la Loi de finance rectificative pour 2013:
 - Taxation des gros capitaux

Le PEP

- Fiscalité des retraits sur le PEP

Le PERP

- Fiscalité des cotisations
- Fiscalité des prestations

Les contrats « DSK », « NSK » et « Vie génération »

Les contrats loi Madelin

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Le support est pratique afin de suivre soi-même et pourra être également être utilisé à l'avenir, Très pédagogique.. »

VE, Chargée d'études Juridique- PREPAR VIE

«La formation est complète, on reçoit des informations des prochaines loi aussi. »

GF, Responsable conception et développement - SWISSLIFE